

Les SATT parmi les meilleurs Organismes de transfert de technologies internationaux

Fin 2024, le cabinet ADIT rendait son rapport comparatif sur la performance des SATT au regard des meilleurs Organismes de transfert de technologies (OTT) internationaux. Avec des chiffres de haut niveau dans la transformation des portefeuilles de brevets et dans la création de startups, les résultats confirment la phase de consolidation actuelle des SATT, annonciatrice d'une croissance significative à venir. Ces performances positionnent le Réseau SATT comme une référence en Europe, où son implication s'intensifie au cœur des instances du transfert de technologies, et comme une source d'inspiration à l'international avec des collaborations et partenariats toujours plus nombreux.

Les performances des SATT dans le sillage des meilleurs OTT mondiaux

Comparer les performances des SATT à celles des meilleurs organismes de transfert de technologies étrangers, telle était l'ambition du **rapport « Étude sur la performance des SATT vis-à-vis d'une sélection d'OTT »¹** réalisé en 2024 par le **cabinet ADIT** à la demande du Réseau SATT. Parmi les organismes étudiés, la pointe du transfert technologique mondial avec **Leuven Research and Development, MIT Technology License Office, Stanford Office of Technology, Oxford University Innovation, Imperial College London Enterprise, University College London Business, University of Cambridge Enterprise** et **Max Planck Innovation**, représentant les territoires de référence historiques de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États-Unis.

Six critères parmi les plus significatifs de l'activité de ces structures dédiées au transfert de technologies ont ainsi été analysés : les nombres de **déclarations d'invention**, de **demandes de brevets**, de **brevets délivrés**, de **contrats de licence signés**, de **startups créées** et de **revenus générés**. Mis en perspective au regard de l'ancienneté de chaque structure, ces critères ont permis de mieux situer le positionnement du Réseau SATT, le plus récent du panel, dans ce vaste écosystème d'innovation.

Premier enseignement majeur de l'étude : **les SATT suivent une trajectoire de développement positive et parfaitement conforme aux OTT de référence**. Sur le plan des **revenus de licence** par exemple, les SATT démontrent, avec +22% de moyenne d'évolution annuelle des revenus issus de licences entre 2016 et 2023, un rythme soutenu, et des revenus totaux qui positionnent, pour 2023, l'ensemble du réseau à un niveau intermédiaire entre Oxford University Innovation et le MIT. Il suit également la voie de l'Université de Stanford en matière de valorisation à très haut revenu, puisque si seuls 3% des contrats de licence signés par cette université de référence ont généré plus de 1M\$ de revenus depuis 1970, déjà 0,7% des contrats signés par le Réseau SATT depuis 2012 ont généré ce montant. Sur le plan des **dépôts de brevets**, la **valorisation française rivalise avec les plus grandes universités britanniques**. En effet, si le nombre de dépôts de brevet (25 dépôts en moyenne par SATT en 2023) ou le nombre de déclarations d'invention situent les SATT parmi les plus petits déposants, le nombre de brevets en portefeuille (222 brevets en moyenne par SATT) situe les SATT au niveau de l'University College London Business (233 brevets en portefeuille en 2020) ou de l'Imperial College (332 brevets en portefeuille en 2018). Et les ratios observés entre les déclarations d'invention et les dépôts de brevets s'établissent, pour le réseau des SATT, dans une tendance comparable à l'ensemble des OTT analysés (20 à 30%).

Ce dernier point démontre une **forte propension des SATT à transformer**, confirmée par les **excellents résultats observés en création de startups et de spin-outs**. Avec une moyenne de 90 startups créées par an depuis 2019, le réseau des SATT est, dans ce registre, parmi les plus actifs du panel. Il est également parmi les plus performants lorsque l'on analyse la capacité de chaque OTT à transformer les brevets de son portefeuille en spin-outs. Avec un ratio de 2,35 % en 2023, le Réseau SATT affiche ainsi une performance comparable à celle de l'Imperial College (2,3% en 2017) ou de l'University College London Business (2,58% en 2020) et devance Stanford (1,1% en 2023), le MIT (0,60% en 2023) ou encore Oxford University Innovation (0,30% en 2022).

Le modèle des SATT, une référence en Europe...

Ces performances sur le plan international se confirment au niveau européen. Une étude² récente, réalisée par l'Office européen des brevets, sur le rôle des universités européennes en matière de dépôt de brevet, démontre une forte augmentation du nombre de brevets déposés en application directe par les universités européennes depuis dix ans, avec une croissance particulièrement rapide pour les universités françaises confirmant ainsi le **rôle d'accélérateur joué par les SATT, en France, dans le process de valorisation universitaire**.

De même, lorsque l'on compare les performances des SATT avec celles des différents OTT européens, dont les résultats sont consolidés chaque année au sein du rapport annuel de l'[ASTP](#) (association européenne des acteurs du transfert technologique), on constate un **positionnement en haut de panel européen** sur l'ensemble des indicateurs :

- La structuration d'équipe : 43 personnes en moyenne par SATT contre 11 pour l'ensemble des OTT étudiées, à mettre en corrélation avec le nombre d'établissements couverts (12 établissements en moyenne par SATT, contre 1 seul pour la majorité des OTT).
- Les déclarations d'inventions : 91 en moyenne par SATT contre 22 en moyenne au niveau européen ;
- Le nombre de brevets déposés : 25 brevets déposés en moyenne par SATT chaque année ;
- Le taux de transformation des brevets en licences : 36% de transformation en licences en moyenne pour les SATT chaque année ;
- Les revenus de licences : 1,8 M€ par SATT en moyenne en 2021 ;
- Le nombre de startups créées : 6,15 en moyenne par SATT chaque année, contre 1,30 au niveau européen.

Elles développent également un **modèle unique, mutualisé à plusieurs établissements** (12 établissements en moyenne par SATT), alors que 96% des OTT européens sont dédiés à un seul établissement de recherche, **qui garantit un niveau égal de services et de compétences aux grandes universités comme aux petits établissements**.

C'est donc tout naturellement que le réseau des SATT a pris une **place croissante au sein des instances européennes du transfert de technologies, et notamment de l'ASTP**. Au sein de cette organisation de référence, qui a pour mission la professionnalisation et la promotion des pratiques et des acteurs du transfert de technologies pour renforcer l'impact de la recherche publique sur l'économie et la société, les SATT s'impliquent au sein de groupes de travail sur des thématiques de métriques et d'impacts, de création de spin-offs ou encore de promotion du modèle des OTT auprès des instances européennes. Les 6 et 7 février prochains, le Directors'Forum 2025 de l'ASTP réunira les directeurs de l'ensemble des OTT européens à Lille, comme un nouveau signal de l'intérêt porté par l'Europe au modèle des SATT et à leur implication au sein des Pôles universitaires d'innovation (PUI).

« Aujourd'hui, le fossé qui sépare l'Europe et certains pays comme la Chine ou les États-Unis, sur le plan de l'innovation, est bien réel. Dans ce contexte, le rôle de représentation joué par l'ASTP pour les OTT auprès des instances européennes est primordial. Il permet d'assurer la reconnaissance de ces structures de valorisation, de promouvoir leur professionnalisme, leur implication au cœur des écosystèmes régionaux et nationaux et leurs impacts en matière de compétitivité et de souveraineté européenne. Le Réseau SATT tient, sur ce plan en France, un rôle moteur en impliquant l'ensemble de l'écosystème français de l'innovation sur ces enjeux majeurs. L'ambition est également de développer un large réseau favorisant la multiplication des partenariats européens et des transferts de technologies mutualisés. Nous devons tous mettre nos forces en commun au-delà de nos frontières. » **Fabrice LEFEBVRE, président de la SATT Nord, élu vice-président de l'ASTP en mai 2024 sur la thématique Metrics & Impact.**

...et une inspiration à l'international

Si le modèle des SATT fait largement écho en Europe, il est également une source d'inspiration à l'international. Certains pays souhaitent ainsi nouer des partenariats avec les SATT pour répondre à des appels à projets européens, d'autres font appel à l'expertise des SATT pour un accompagnement sur la structuration de leur écosystème d'innovation et de transfert de technologies. Parmi les contacts en cours, citons la Corée du Sud, le Vietnam ou encore Singapour en Asie, la Géorgie, la Moldavie, l'Arménie ou l'Ukraine en Europe de l'Est, la Tunisie, le Maroc ou le Sénégal en Afrique ou encore le Canada sur le continent américain.

L'exemple du partenariat entre la Roumanie et la SATT Conectus

Dans le cadre du projet européen [VIADUCT](#)³, un programme INTERREG Europe de coopération interrégionale co-financé par le FEDER et réunissant sept structures européennes⁴ autour de la promotion de la création et du développement de spin-offs technologiques universitaires, quatre démarches proposées par la SATT Conectus ont été retenues comme bonnes pratiques au niveau européen : le programme de détection conjointe avec le Pôle Universitaire d'Innovation Alsace (PUI-A) « *Scouting Public Lab Inventions* », la formation « *Deeptech Entrepreneurship Curriculum* » initiée avec l'Université de Strasbourg, le pôle Pépite Etena et l'incubateur Quest for Change, le programme « *Mature your PHD* » dédié doctorants et jeunes chercheurs, et le programme « *Team to Market* » visant à accompagner le développement des startups deeptech, déployé par les SATT Conectus, Nord, et Sayens et financé par la Région Grand Est. Ces bonnes pratiques ont largement été diffusées en Europe via la INTERREG Europe Policy Learning Platform et sont en voie de duplication au sein de plusieurs pays européens dont la Roumanie.

- « [West Regional Development Agency](#) (West RDA) travaille à la conception et à la mise en œuvre d'une agence régionale de l'innovation et de quatre centres dédiés à la créativité et à l'innovation dans la partie Ouest de la Roumanie, dans le but de consolider l'écosystème régional. Pour nous, la SATT Conectus est un modèle à suivre, qui a fait ses preuves en matière de bonnes pratiques pour stimuler le transfert technologique, notamment en accélérant les échanges et la collaboration entre les organismes de recherche et les entreprises. En tant que partenaires du projet VIADUCT, nous comptons nous inspirer de leur programme « *Mature your PhD* » à destination des jeunes chercheurs et doctorants, visant à valoriser leurs idées de recherche. De même, le programme « *Team to Market* » construit pour faciliter la création de spin-offs en favorisant l'implication en amont d'entrepreneurs expérimentés dans les projets en structuration a généré notre intérêt. Ces pratiques de référence ont un potentiel de duplication et nous souhaitons les adapter et les mettre en œuvre dans notre région. » **Marius V. NICULAE, Head of Department, Internationalisation and Services for SME, ADRVEST.**

L'exemple du partenariat entre la Tunisie et les SATT Paris-Saclay et Sud-Est

En 2022, la SATT Paris-Saclay initiait avec la structure tunisienne OurDigitalFuture, porteuse du projet [Technoriat](#), un accord de partenariat visant l'accompagnement des chercheurs tunisiens dans leurs projets d'innovation. Au programme : une coopération autour de ce programme de soutien au développement de startups technologiques issues de la recherche scientifique tunisienne, avec comme premiers chantiers, l'accompagnement de six projets sélectionnés pour leur potentiel de développement à l'international et l'apport d'expertise dans la mise en place d'une unité de service de propriété intellectuelle. En 2023, c'est la SATT Sud-Est qui engageait un partenariat autour du même projet Technoriat en vue d'apporter son expertise et son savoir-faire dans la phase de maturation des projets d'entreprises sélectionnés. Les prémices de partenariats durables dont l'ambition est aussi d'ouvrir la voie à de futurs échanges à l'échelle de l'Afrique.

- « Nous souhaitons, au travers de ces partenariats, avancer main dans la main avec les SATT pour, d'une part, optimiser nos process et méthodologies afin de renforcer les prochaines éditions de notre programme, mais également pour porter notre expérience un peu plus loin en Afrique au sein de pays dont la structuration de la recherche scientifique est proche de la nôtre. » **Fehri NOOMANE, Directeur du projet Technoriat.**

¹ Synthèse du rapport « Étude sur la performance des SATT vis-à-vis d'une sélection d'OTT » du cabinet ADIT, en annexe.

² « The role of European universities in patenting and innovation » – A study of academic inventions at the EPO – Octobre 2024 – Office européen des brevets.

³ Valorising public research to drive technology transfer and commercialization through creation of spin-off

⁴ University of Zaragoza (ES), West Regional Development Agency (RO), Kaunas Science and Technology Park, Public Institution (LT), Western Development Commission (IE), Municipality of Pieve di Soligo (IT), Council of Tampere Region (FI) et SATT Conectus Alsace (FR)

A propos du Réseau SATT

Le Réseau SATT fédère en France 13 Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT). Engagées dans le dynamisme économique grâce aux innovations scientifiques, les SATT apportent aux entreprises des solutions technologiques dérisquées, à fort potentiel, pour gagner en compétitivité. Avec plus de 900 startups créées, les SATT sont les premiers acteurs de proximité du Plan DeepTech de l'État, opéré par Bpifrance. Elles sont connectées au quotidien à plus de 150 000 chercheurs et offrent un accès privilégié aux innovations des laboratoires publics. Fortes de leur réseau national, elles sont les partenaires stratégiques des entreprises en quête de croissance par l'innovation. `

Plus d'informations sur : www.satt.fr - [@ReseauSATT](https://twitter.com/ReseauSATT)

CONTACT PRESSE

Rémi Lefebvre

remi.lefebvre@satt.fr

07 77 09 05 95

ANNEXES

Comparaison de la performance des SATT par rapport à d'autres organismes de transfert de technologies (OTT) étrangers

Un rapport intitulé « Etude sur la performance des SATT vis-à-vis d'une sélection d'OTT » a été réalisé par le **cabinet ADIT** en 2024, à la demande du Réseau des SATT. L'objectif de ce travail était de présenter des comparaisons de métriques entre celles d'une sélection d'OTT étrangers (Etats Unis, Royaume Uni, Belgique et Allemagne¹) et celle la moyenne des SATT, sur base des rapports annuels édités par ces OTT, et des rapports annuels de l'ANR issus des informations remontées par les SATT, sur plusieurs années.

Il était notamment intéressant de mettre en perspective les indicateurs selon l'ancienneté des OTT, les SATT étant les plus récentes dans le panel choisi, sachant qu'une opération de transfert de technologie prend plusieurs années avant d'avoir un impact sur les marchés.

Revenus de licences

Dans cette comparaison, **le réseau des SATT s'inscrit dans une évolution constante des revenus issus des licences avec un rythme soutenu** (+22% de moyenne d'évolution annuelle entre 2016 et 2023), mais en deçà, à ce jour, sur les reventes de parts dans les entreprises, élément qui peut s'expliquer par la relative jeunesse des spin-outs créées et du temps nécessaire à la valorisation.

En prenant en référence l'Université de Stanford, si on considère les données cumulées, on observe que depuis 1970, seuls 3% des contrats de licence signés y ont généré plus de 1 M\$ (77/2.500). À titre de comparaison, pour le réseau des SATT, **les contrats de licences ayant généré plus d'un million d'euros représentent déjà 0,7% du nombre de contrats signés depuis 2012 (12/1.633)** (et 1% du nombre de contrats ayant généré une facturation), et 18% entre 100k€ et 1M€ (et 23% du nombre de contrats ayant généré une facturation).

Dépôt et portefeuille de brevets

Le nombre de dépôts de brevets situe les SATT parmi les plus petits déposants (25 dépôts en moyenne par SATT en 2023), mais en ce qui concerne le nombre de brevets en portefeuille, en réalisant une moyenne par SATT la volumétrie de la moyenne par SATT (222 brevets par SATT) est comparable à celle de l'University College London Business (UCLB) (233 en 2020) ou de l'Imperial College (332 en 2018). Les ratios observés entre les déclarations d'invention et les dépôts de brevet s'établissent dans une fourchette allant de 20% à 30% (sauf Max Planck qui indique 60%). Le réseau des SATT est, sur cette question-ci, dans une tendance comparable à l'ensemble des OTT analysés, à l'exception du MIT.

¹ Leuven Research and Development, MIT Technology License Office, Stanford Office of Technology, Oxford University Innovation, Imperial College London Enterprise, University College London Business, University of Cambridge Enterprise, Max Planck Innovation,

La création de start-ups ou de spin-outs

Dans ce registre, le réseau des SATT est particulièrement actif. On note en effet une moyenne de 90 start-ups créées par an depuis 2019, avec un léger déclin en 2022 et 2023. **En ramenant à une moyenne par SATT, la volumétrie reste parmi les plus importantes du panel.**

L'analyse du rapport entre le nombre de start-ups créées et les brevets en portefeuille permet de donner une tendance sur la capacité des OTT à capitaliser sur les brevets de son portefeuille par le transfert des droits ou la cession de ceux-ci vers des spin-outs qu'elle crée. **Encore une fois, le réseau des SATT se positionne parmi les OTT les plus performantes (2,35% en 2023)**, et comparable à l'Imperial College (2,3% en 2017) ou à l'UCLB (2,58% en 2020), devant Oxford University Innovation (0,30% en 2022), le MIT (0,60% en 2023), Max Planck Innovation (0,95%), et Stanford (1,1% en 2023).

En conclusion

« Il ressort des informations comparables que les SATT ont une activité importante sur la création de start-ups sur le nombre d'accords signés, et sur le nombre de start-ups créées ramené au nombre de brevets en portefeuille. En revanche, le dépôt de brevet et le nombre de déclarations d'invention (DI) ne sont pas les indicateurs où le réseau des SATT se situe en tête (...). Cependant, la volumétrie des brevets en portefeuille positionne les SATT dans une situation comparable à celle de l'Imperial College notamment. Pour finir, bien que les revenus issus des reventes de parts dans des spin-outs nécessitent quelques années avant d'être probablement observées avec davantage de pertinence, le réseau des SATT est sur une lancée très positive en matière des revenus issus des licences ». **Fabrice LEFEBVRE, président de la SATT Nord, élu vice-président de l'ASTP en mai 2024 sur la thématique Metrics & Impact.**

CONTACT PRESSE

Rémi Lefebvre

remi.lefebvre@satt.fr

07 77 09 05 95